RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50137
Numéro SIREN : 500 872 296
Nom ou dénomination : ABG

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 2642

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcs@greffe-tc-libourne.fr

ABG
51 AV DE LA REPUBLIQUE
33820 ST CIERS SUR GIRONDE

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ABG

Numéro RCS : 500 872 296
Numéro Gestion : 2007B50137

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : 51 AV DE LA REPUBLIQUE
33820 ST CIERS SUR GIRONDE

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2023
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 14/06/2024
Sous le numéro : 2642

Délivré à Libourne le 14 juin 2024

La Greffière,

-

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce de Libourne

EURL ABG

Sommaire

Bilan simplifié 1

ACTIF 1

Actif immobilisé 1

Actif circulant 1

PASSIF 1

Capitaux Propres 1

Dettes 1

Compte de résultat simplifié 2

Annexes 2023 3

PREAMBULE 3

REGLES ET METHODES COMPTABLES 3

NOTES SUR LE BILAN ACTIF 4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF 5

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 5

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE 6

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 7

Certifié conforme à l'original

Le gérant.

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	2 760	760	2 000	2 000	
Immobilisations corporelles	32 016	29 193	2 823	2 585	238
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	**34 776**	**29 953**	**4 823**	**4 585**	**238**
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises	118 100		118 100	123 189	- 5 089
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	57 643	2 962	54 682	40 007	14 675
Autres créances	7 965		7 965	9 806	- 1 841
Valeurs mobilières de placement	15 722		15 722	12 990	2 732
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	30 527		30 527	13 789	16 738
Caisse	2 998		2 998	500	2 498
Charges constatées d'avance	1 149		1 149	1 107	42
ACTIF CIRCULANT	**234 105**	**2 962**	**231 143**	**201 388**	**29 755**
TOTAL GENERAL ACTIF	**268 880**	**32 914**	**235 966**	**205 973**	**29 993**

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 000)	7 000	7 000	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	700	700	
Réserves réglementées			
Autres réserves	19 461	19 461	
Report à nouveau	136 434	129 056	7 378
Résultat de l'exercice	21 545	7 377	14 168
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	**185 140**	**163 595**	**21 545**
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	33 892	23 543	10 349
Autres dettes	16 935	18 835	- 1 900
Produits constatés d'avance			
DETTES	**50 827**	**42 378**	**8 449**
TOTAL GENERAL PASSIF	**235 966**	**205 973**	**29 993**

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		440 195	476 391	- 36 196	-7,60
Production vendue biens					
Production vendue services		1 911	1 504	407	27,06
Chiffres d'affaires Nets		**442 106**	**477 895**	**- 35 789**	**-7,49**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Autres Produits		2 670	24	2 646	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		**444 776**	**477 919**	**- 33 143**	**-6,93**
Achats marchandises (y compris droits de douane)		300 628	389 395	- 88 767	-22,80
Variation de stock (marchandises)		5 089	-25 220	30 309	120,18
Achats matières premières et autres approvisionnement		3 219	2 329	890	38,21
Variation stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes		56 408	45 981	10 427	22,68
Impôts, taxes et versements assimilés		4 653	4 419	234	5,30
Rémunérations du personnel		44 903	43 034	1 869	4,34
Charges sociales		10 912	7 900	3 012	38,13
Dotations aux amortissements		1 418	937	481	51,33
Dotations aux provisions					
Autres charges		20	34	- 14	-41,18
Total des charges d'exploitation		**427 249**	**468 808**	**- 41 559**	**-8,86**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**17 526**	**9 111**	**8 415**	**92,36**
Produits financiers		332		332	N/S
Produits exceptionnels		10 667		10 667	N/S
Charges financières					
Charges exceptionnelles		2 991	219	2 772	N/S
Résultat avant participation et IS		**25 534**	**8 892**	**16 642**	**187,16**
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices		3 989	1 515	2 474	163,30
Total des Produits		**455 774**	**477 919**	**- 22 145**	**-4,63**
Total des charges		**434 230**	**470 542**	**- 36 312**	**-7,72**
RESULTAT NET		**21 545**	**7 377**	**14 168**	**192,06**
Dont Crédit-bail mobilier		9 022	4 608	4 414	95,79
Dont Crédit-bail immobilier					

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 235 966,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 21 544,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/01/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 34 776

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 760			2 760
Immobilisations corporelles	30 786	4 531	3 301	32 016
Immobilisations financières				
TOTAL	***33 546***	***4 531***	***3 301***	***34 776***

Amortissements et provisions d'actif = 29 953

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	760			760
Immobilisations corporelles	28 200	1 418	425	29 193
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***28 960***	***1 418***	***425***	***29 953***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels licences	760	760	0	3 ans
Marques	2 000	0	2 000	Non amortiss.
Materiel outillage	735	735	0	5 ans
Inst.agenc.divers	7 411	5 476	1 935	de 7 à 8 ans
Materiel de transpor	17 849	17 849	0	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informat	3 501	3 012	488	3 ans
Mobilier	2 020	1 620	400	5 ans
Cheptel	500	500	0	8 ans
TOTAL	***34 776***	***29 953***	***4 823***	

Etat des créances = 66 757

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	66 757	66 757	
TOTAL	***66 757***	***66 757***	

Provisions pour dépréciation = 2 962

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 962				2 962
Comptes financiers					
TOTAL	***2 962***				***2 962***

Charges constatées d'avance = 1 149

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

Etat des dettes = 50 827

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 105	5 105		
Fournisseurs	33 892	33 892		
Dettes fiscales & sociales	11 829	11 829		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***50 827***	***50 827***		

Charges à payer par postes du bilan = 4 402

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 402
Autres dettes	
TOTAL	***4 402***

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 442 106

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	440 195	99,57 %
Produits des activités annexes	1 911	0,43 %
TOTAL	***442 106***	***100.00 %***

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 989

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	17 526		17 526
Résultat financier	332		332
Résultat exceptionnel	7 675		7 675
Participation des salariés			
TOTAL	***25 534***	***3 989***	***21 545***

Annexes 2023 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 1 149

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	1 149
CHARGES CONSTAT.D'AV	1 107
CHARGES CONSTAT.D'AV	-1 107
axa assurance jumper citroen	750
aft calendrier 2024	210
CHARGES CONSTAT.D'AV	189
TOTAL	***1 149***

Charges à payer = 4 402

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	2 472
CONGES A PAYER	2 096
CONGES A PAYER	-2 096
CONGES PAYES	2 472
Org.soc. ch/conges a(43820000)	188
ORG.SOC. CH/CONGES A	222
ORG.SOC. CH/CONGES A	-222
ORG.SOC. CH/CONGES A	188
Org.soc. charges a p(43860000)	1 123
ORG.SOC. CHARGES A P	1 542
ORG.SOC. CHARGES A P	-1 542
ORG.SOC. CHARGES A P	1 123
Etat autres ch. a pa(44860000)	619
ETAT AUTRES CH. A PA	631
ETAT AUTRES CH. A PA	-631
ETAT AUTRES CH. A PA	619
TOTAL	***4 402***

Annexes 2023 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	442 106	477 895	405 428	377 574	394 899
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	26 951	9 830	40 022	30 039	13 745
c) Impôt sur les bénéfices	3 989	1 515	6 230	4 013	1 443
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	22 962	8 315	33 792	26 026	12 302
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	21 545	7 377	32 748	24 507	7 848
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	24 403	21 734	14 364	17 311	19 704
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	31 412	29 200	35 048	26 859	23 536

Observations complémentaires

EURL ABG

E.U.R.L. au capital de 7 000,00 Euros
Siège social : 51 avenue de la république

33820 saint ciers sur gironde
R.C.S : 500872296

ARRIVE AU GREFFE LE
Greffe du Tribunal de commerce de Libourne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13/03/2024

au siège social,
Le 13/03/2024,
à 18h

Madame audrey boule, détenant 70 parts sociales,

Associé unique de la société EURL ABG, société à responsabilité limitée au capital de 7 000,00 Euros.

En présence de Mme audrey BOULE

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **21 544,64** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **21 544,64** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 433,71** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **157 978,35** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **157 978,35** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 157 978,35 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

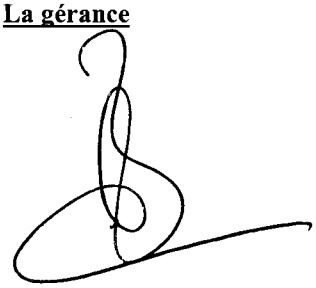
L'associé unique décide de ratifier la rémunération du gérant : soit un montant de 20 500,00 euros pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 .

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance



EURL ABG

E.U.R.L. au capital de 7 000,00 Euros
Siège social : 51 avenue de la république

33820 saint ciers sur gironde
R.C.S : 500872296

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce de Libourne

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2023

audrey boule, associé unique et gérant de la société EURL ABG, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **442 105,68** Euros contre **477 895,25** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **427 249,32** Euros pour l'exercice, contre **468 807,97** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **56 408,42** Euros au 30/09/2023 contre **45 980,85** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **4 652,67** Euros au 30/09/2023 contre **4 418,54** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **44 903,02** Euros au 30/09/2023 contre **43 033,64** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **10 912,12** Euros au 30/09/2023 et **7 899,78** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 417,66** Euros au 30/09/2023 contre **937,34** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **331,96** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **7 675,39** Euros au 30/09/2023, contre **-219,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **21 544,64** Euros contre un bénéfice de **7 377,41** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucunes participations.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle de sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **34 775,62** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **29 952,73** Euros, soit un montant net de **4 822,89** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 585,20** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **118 100,00** Euros, contre **123 188,97** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **111 894,34** Euros, contre **77 092,15** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **185 139,57** Euros, contre **163 594,93** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **50 826,57** Euros contre **42 378,31** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **444 775,61** Euros au 30/09/2023, contre **477 919,38** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **134 478,19** Euros, soit **30,55 %** pour l'exercice clos le 30/09/2023, contre **112 216,71** Euros, soit **23,56 %** l'année précédente.
Le résultat d'exploitation s'établit à **17 526,29** Euros, contre **9 111,41** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2023** fait ressortir **un bénéfice** de **21 544,64** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 433,71** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **157 978,35** Euros.

Nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 157 978,35 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la ratification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à saint ciers sur gironde
Le 19/02/2024

La gérance